



unicef 

Bhoutan

UNICEF | POUR CHAQUE ENFANT

Pour des écoles adaptées aux enfants dans les monastères du Bhoutan

Dans beaucoup d'écoles des monastères du Bhoutan, la vie est dure: la discipline sévère et l'apprentissage monotone, le froid, les châtiments corporels et l'absence de leurs proches marquent les enfants. UNICEF Suisse et Liechtenstein soutient, par le biais du parrainage de projet au Bhoutan, l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage. En font partie des mesures en faveur de la santé, de l'hygiène et de la formation du personnel enseignant afin de favoriser un enseignement adapté aux enfants. L'UNICEF soutient aussi l'introduction d'activités sportives, la protection de l'enfant ainsi que des cours sur le comportement en cas de catastrophe.

Nim Dorji avait 15 ans quand il a décidé de devenir moine. Car il voulait soutenir sa famille. Nim est né sans main gauche dans une famille paysanne qui compte six enfants. La situation économique était incertaine et il était difficile de nourrir tous les enfants. Bref: «La vie était dure», dit-il

aujourd'hui à 17 ans. Et alors, il ne pensait pas pouvoir apporter un jour une contribution en faveur de sa famille et de la société.

Près de 5000 garçons et 500 filles vivent dans les écoles des monastères du Bhoutan. En réalité, il y en a 2000 de plus qui ne sont pas enregistrés. La plupart sont orphelins ou n'ont qu'un seul parent. Certains ont besoin, comme Nim, d'un soutien particulier. Leurs familles ne peuvent pas assumer les frais d'une école. Les écoles des monastères – plus de 400 – offrent donc aujourd'hui à beaucoup d'enfants défavorisés l'unique refuge qui leur reste. Officiellement, l'âge minimum est fixé à sept ans. Mais des enfants de cinq ans sont admis – la décision ne leur appartient pas.

La plupart des écoles des monastères n'ont ni eau potable, ni installations sanitaires, ni chauffage. L'alimentation est malsaine, les maladies se propagent rapidement. Les enfants souffrent de la discipline sévère d'une éducation très stricte qui sanctionne par

des châtiments corporels et des humiliations les moindres manquements. Depuis 2016, l'UNICEF se mobilise pour les droits des enfants, pour des conditions saines et sûres et un enseignement moderne dans les écoles des monastères. Nim a pu ainsi donner un tour positif à sa vie.

POUR UN APPRENTISSAGE ADAPTÉ AUX ENFANTS DANS LES ÉCOLES DES MONASTÈRES

Près de 8000 enfants vivent et apprennent dans écoles des monastères du Bhoutan dont le nombre dépasse 400. Ils sont issus en général de familles défavorisées qui ne peuvent pas payer une école laïque. Les écoles religieuses traditionnelles sont souvent très isolées et attachées à des pratiques d'un autre temps. L'hygiène de base manque, l'alimentation est malsaine; quant aux méthodes d'enseignement, elles sont dépassées et inefficaces. L'UNICEF s'emploie à faire valoir dans les écoles des monastères les droits des jeunes moines et nonnes à la protection, à la santé et à l'instruction.

Sécurité, hygiène, enseignement moderne

L'année dernière aussi, l'UNICEF a soutenu avec succès les mesures d'hygiène, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la sécurité. Plus de 2000 enfants répartis dans plus de 60 écoles bénéficient aujourd'hui d'eau potable, de filtres à eau et de systèmes de chauffage. 1296 moines et nonnes ont reçu le manuel de l'UNICEF sur les règles de base de l'hygiène et l'ont mis en pratique pour le bien des enfants qui leur sont confiés. Dans plus de 70 écoles, les enseignantes et les enseignants ont appris à enseigner l'anglais et les mathématiques et à utiliser des méthodes adaptées aux enfants. 20 nonnes de sept écoles différentes ont suivi des cours d'entraînement sur le bon comportement à adopter en cas de catastrophe. Dans ce pays menacé par des séismes, ces mesures de prévention peuvent sauver des vies dans les écoles isolées.



Les enfants moines grandissent dans des conditions difficiles. Souvent, ils n'ont guère la possibilité de trouver un soutien. Il est donc primordial qu'ils connaissent leurs droits afin de se protéger mutuellement et de s'entraider.

Que fait l'UNICEF?

En collaboration avec le ministère de l'éducation et la commission pour les affaires monastiques, UNICEF Suisse et Liechtenstein se mobilise en faveur de l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage dans les écoles des monastères bhoutanais. Car très souvent, les jeunes moines et nonnes sont privés du droit à bénéficier d'une protection, d'une bonne santé et de mesures d'encouragement appropriées. L'UNICEF introduit différentes mesures de manière à ce que ces lieux d'apprentissage traditionnels deviennent des écoles adaptées aux enfants. L'eau propre, l'hygiène, les plans d'études adaptés ainsi que les cours de formation pour le personnel enseignant se conjuguent pour offrir aux enfants une meilleure santé et une meilleure protection. Grâce à la sensibilisation à la protection de l'enfant, aux cours préparatoires pour faire face à un possible séisme et grâce aux activités sportives, garçons et filles devraient pouvoir s'épanouir et grandir en sécurité.

La protection de l'enfant s'étend du monastère au village

Certains droits de l'enfant et objectifs éducatifs sont inscrits de manière officielle au Bhoutan, mais leur application dans les écoles des monastères n'a lieu que maintenant.

La protection de l'enfant est elle aussi une notion nouvelle dans la plupart des lieux d'apprentissage religieux. Nim Dorji fait partie des 44 jeunes moines qui ont pris part en juillet dernier au cours consacré à la protection de l'enfant. L'UNICEF, la communauté monastique centrale et d'autres partenaires ont mis au point ce cours en 2017. Depuis lors, à l'instar de Nim, 3000 moines et nonnes ont appris dans de tels cours comment les lois protègent les enfants, de quelle manière ils peuvent se mettre en sécurité, eux-mêmes et les autres et où ils peuvent signaler un cas de violence.

A la fin du cours de deux jours, les moines désignaient un délégué à la protection de l'enfant. Nim raconte fièrement qu'il a été élu. Il enseigne les droits à ses amis et les encourage à ne pas abandonner quand ils subissent un tort. Nim dénonce les châtements corporels et les humiliations au directeur de l'école ou à la commission pour les questions monastiques.

Il y a quelques années, il est entré au monastère par nécessité. Nim envisage même aujourd'hui de pouvoir aider un jour les enfants, même à l'extérieur du monastère, à bénéficier de la protection à laquelle ils ont droit. «Peut-être que certains enfants subissent de la violence au village, chez eux. A l'avenir, j'aimerais pouvoir les aider eux aussi».

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Pfingstweidstrasse 10, CH-8005 Zurich
Téléphone +41 (0)44 317 22 66
Fax +41 (0)44 317 22 77
www.unicef.ch
Compte postal 80-7211-9



unicef 
pour chaque enfant